

# Règlement de la course « Trail de Ramatuelle »

Ce règlement est conforme aux recommandations de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) relatives aux courses hors-stade. L'inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par chaque participant.

---

## Article 1. Lieu, date et formats de la course

Le Trail de Ramatuelle se déroulera le **dimanche 20 septembre 2026**, sur le parvis de **l'école primaire Gérard Philipe à Ramatuelle**. Il s'agit d'une manifestation sportive nature composée de 4 courses :

- **25 km (D+ 750 m)** à partir de la catégorie Espoir (U23) – Départ à 8h00
- **15 km (D+ 450 m)** à partir de la catégorie Juniors (U20) – Départ à 9h00
- **600 m (D+ 5 m)** pour les enfants (catégorie Éveil Athlétique) – Départ à 11h00
- **1100 m (D+ 10 m)** pour les enfants (catégorie Poussins U12) – Départ à 11h15

Les deux formats adultes empruntent en grande partie des pistes forestières, chemins et sentiers naturels. Le parcours du 25 km reprend le tracé du 15 km avec une boucle supplémentaire plus technique.

**Heure limite d'arrivée pour les 15 et 25 km : 12h00.**

## Article 2. Organisation

La course est organisée par l'association **TRAIL DE RAMATUELLE**.

- **Président / Responsable de l'événement** : Bastien VANHUYSSSE –  
direction@trail-de-ramatuelle.fr – 06.17.06.61.29
- **Vice-Présidente** : Léa BARRALIS – contact@trail-de-ramatuelle.fr – 06.95.53.10.42

En partenariat avec la Mairie de Ramatuelle

Site d'inscription : [www.trail-de-ramatuelle.fr](http://www.trail-de-ramatuelle.fr) / [www.sportips.fr](http://www.sportips.fr)

## Article 3. Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à tous les participants, licenciés FFA ou non, français ou étrangers, à condition d'avoir l'âge requis pour le format choisi. Les coureurs seront répartis dans les catégories suivantes : Juniors, Espoirs, Seniors et Masters, selon les classifications de la FFA en vigueur pour la saison 2026.

- **15 km** : accessible uniquement aux participants âgés de 18 ans et plus (Juniors U20)
- **25 km** : accessible uniquement aux participants âgés de 20 ans et plus (Espoirs U23)

En raison des caractéristiques du parcours (chemins étroits, escaliers, trottoirs et terrains irréguliers), la course n'est malheureusement **pas ouverte aux athlètes handisport en fauteuil**.

Tout engagement implique l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que le respect des consignes de sécurité édictées par l'organisation.

## Article 4. Justificatifs obligatoires

Conformément à la réglementation FFA, les adultes devront fournir une **attestation PPS** disponible sur <https://pps.athle.fr/> ou une **licence FFA** valide. Les mineurs doivent fournir un **questionnaire de santé** téléchargeable sur le site de la FFA.

Les documents à fournir (licences ou PPS) sont à charger sur votre fiche personnelle au moment de l'inscription sur SPORTIPS.fr.

Conformément à la réglementation RUNNING 2026 vous devez être à jour et présenter soit :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), le certificat médical n'est plus accepté pour les épreuves running organisées en France ; les participants majeurs non licenciés doivent désormais obligatoirement réaliser le Parcours Prévention Santé (PPS) disponible sur [pps.athle.fr](https://pps.athle.fr/), permettant l'obtention d'un titre de participation officiel FFA incluant une assurance responsabilité civile, valable 1 an et facturé 5 € par la FFA.
- Le certificat médical pour les participants n'est plus accepté pour les courses ayant lieu après le 1er Septembre 2024. Vous devrez fournir le numéro de votre dernier PPS pour valider votre inscription.
- Licenciés FFA et mineurs, pas besoin du PPS

- Pas de changement pour les licenciés FFA, on valide votre inscription automatiquement avec votre numéro de licence sur [SPORTIPS.fr](https://sportips.fr)
- Pas de changement pour les mineurs ; votre questionnaire de santé est à compléter dans votre procédure d'inscription sur [SPORTIPS.fr](https://sportips.fr)
- Les participants étrangers sont tenus de fournir le PPS ([pps.athle.fr](https://pps.athle.fr))
- Toutes licences, autres que les licences FFA ne sont plus acceptées, tout comme les licences étrangères.

## Article 5. Inscriptions & Tarifs

### ANNULATION DE L'INSCRIPTION = GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, abandon...) Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

#### Inscriptions :

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **19 septembre à 12h**.

Aucune inscription ne sera possible sur place le jour de l'événement.

#### Tarifs :

- **Enfants** : Gratuit
- **15 km** : 18 € en ligne
- **25 km** : 25 € en ligne

*Aucun dossard ne pourra être acheté le jour J.*

#### Nombre de participants limité :

- Enfants (total 600m et 1100m) : 40 participants
- 15 km : 350 participants
- 25 km : 150 participants

#### L'inscription donne droit à :

- Une médaille "finisher" offerte à l'arrivée
- T-shirt finisher 2026
- Un verre de vin du domaine de La Tourraque

## Article 6. Retrait des dossards et port du dossard

Le retrait des dossards se fera :

- **Samedi 19 septembre : de 14h à 19h (ouvert à tous les participants - recommandé)**
- **Dimanche 20 septembre :**
  - **25 km : de 7h30 à 8h**
  - **15 km : de 8h à 9h**
  - **Courses enfants : de 9h à 11h**

*Il est fortement conseillé aux participants de venir retirer leur dossard le samedi afin de faciliter l'organisation le jour de la course.*

**Lieu :** Parking de l'école primaire Gérard Philipe. En cas de conditions météo défavorables, un lieu couvert sera communiqué par mail ou sur les réseaux sociaux de l'organisation.

Les dossards devront être accrochés par **4 épingles sur la poitrine**, ni pliés, ni découpés et non cachés, sous peine de déclassement ou mise hors course par le directeur de course.

Le dossard devra être porté visiblement pendant **l'intégralité de la course**. Par mesure d'hygiène, l'organisateur ne fournit pas d'épingles.

Une pièce d'identité sera exigée lors du retrait des dossards.

## Article 7. Spécificités des animations sportives enfants

Les courses enfants (600 m et 1100 m) sont des animations sportives non chronométrées, conçues pour faire découvrir la course à pied de manière ludique, sans esprit de compétition.

Celles-ci sont réservées aux enfants nés entre 2016 et 2020, selon les nouvelles catégories d'âge FFA valables à partir du 1er septembre 2026.

### Programmes :

- **600 m :** départ à **11h00** pour les **Éveil Athlétique** (enfants nés entre **2018 et 2020**)
- **1100 m :** départ à **11h15** pour les **U12 / Poussins** (enfants nés en **2016 et 2017**)

**Ces animations ne sont pas chronométrées et n'impliquent aucun classement officiel.**

### Documents obligatoires :

- Questionnaire de santé pour les mineurs

## Récompenses :

- Chaque enfants recevra une médaille (médaille adulte de l'édition 2025)

## Article 8. Ravitaillements

- **15 km :**
  - km 8 (Chemin de Bestagne – vue sur Saint-Tropez)
  - Arrivée
- **25 km :**
  - km 11 (Moulins de Paillas)
  - km 19 (Chemin de Bestagne – vue sur Saint-Tropez)
  - Arrivée

Pour des raisons écologiques et sanitaires, **aucun gobelet jetable ne sera distribué**. Il sera impératif d'apporter l'éco cup fournie ou tout autre récipient prévu à cet usage.

## Article 9. Classements & Récompenses

Les classements seront disponibles sur [www.sportips.fr](http://www.sportips.fr).

Podiums :

- Scratch (Homme/Femme)
- Par catégorie : Junior (15 km uniquement), Espoir, Senior, Master 0 à 10

Publication des résultats : Les résultats seront publiés en LIVE sur le site Internet de la société **Sportips et sur un écran à l'arrivée dans le village exposants**.

## Article 10. Règles sportives

La manifestation se déroule selon les règles de la Fédération Française d'Athlétisme. Le respect de l'itinéraire balisé est obligatoire pour tous les participants.

**1 - Règlement des différends** : Tout désaccord ou contestation sera tranché par le Comité d'Organisation, dont les décisions sont définitives et sans appel.

**2 - Chronométrage** : Le temps est mesuré par un système électronique intégré au dossard. L'utilisation d'un dossard ne correspondant pas à l'identité du coureur entraînera une disqualification.

3 - **Équipement obligatoire** : Le Trail de Ramatuelle se déroule en semi-autosuffisance. Chaque participant doit transporter pendant toute la durée de l'épreuve le matériel minimum obligatoire, porté à l'aide d'une ceinture ou d'un sac personnel.

**Pour le 25 km :**

- Réserve d'eau d'au moins 1 litre
- Réserve alimentaire
- Couverture de survie
- Téléphone portable chargé
- Dossard visible
- Gobelet personnel ou éco-cup réutilisable

**Pour le 15 km :**

- Réserve d'eau d'au moins 500 mL
- Réserve alimentaire
- Téléphone portable chargé
- Dossard visible
- Gobelet personnel ou éco-cup réutilisable

**Important** : Ce matériel est un minimum exigé pour assurer la sécurité des coureurs.

4 - **Aides extérieures** : Aucun accompagnement, ravitaillement ou assistance en dehors des zones prévues n'est autorisé sous peine de sanction.

5 - **Suiveurs interdits** : L'assistance en course par des suiveurs motorisés, à pied ou à vélo est strictement interdite.

6 - **Limites horaires** : Tous les participants devront franchir la ligne d'arrivée avant **12h00** (voir article 1).

Tout concurrent n'ayant pas respecté ces délais sera considéré comme **hors course** et poursuivra alors son parcours **sous sa propre responsabilité**.

7 - **Cession de dossard** : Toute inscription est strictement nominative et ne peut en aucun cas être transférée à une autre personne. En cas de participation d'un coureur sous un dossard ne lui appartenant pas, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident. Toute fraude constatée entraînera la disqualification immédiate du participant concerné.

## Article 11. Sécurité

1 - **L'encadrement sera assuré par :**

- La Croix-Rouge pour la couverture secouriste
- Le CCFF pour la protection de la forêt

- Des médecins et signaleurs
- Environ 60 bénévoles pour l'encadrement
- La Police Municipale en soutien logistique

**2 - Sécurité des participants** : La sécurité sur le parcours sera assurée par le Comité d'Organisation avec la collaboration de la Police Municipale.

**3 - Assistance médicale** : L'assistance médicale sera gérée sur tout le parcours par le Comité d'Organisation avec un médecin urgentiste et une unité de sauveteurs secouristes (SNSM).

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dont l'origine serait leur état de santé.

**4 - Entraide entre participants** : Tout participant est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre participant en l'attente des secours.

## **Article 12. Assurances & responsabilités**

Chaque participant engage sa propre responsabilité en cas de blessure, perte ou vol. L'organisation est couverte par une assurance en responsabilité civile. Les licenciés FFA sont couverts pour les dommages corporels. Il est recommandé aux autres participants de souscrire une assurance personnelle.

## **Article 13. Droit à l'image et respect de l'environnement**

En s'inscrivant à la course, chaque participant accepte de céder, à titre gracieux, son droit à l'image à l'organisateur. Des photos et vidéos pourront être prises tout au long de l'événement et utilisées à des fins de communication, de promotion ou d'illustration sur tous supports (affiches, site internet, réseaux sociaux, presse locale, etc.), sans limitation géographique ni durée.

Toute opposition à l'utilisation de son image devra être notifiée explicitement par écrit avant le jour de l'événement à l'adresse suivante : [contact@trail-de-ramatuelle.fr](mailto:contact@trail-de-ramatuelle.fr).

## **Article 14. Respect de l'environnement**

Le Trail de Ramatuelle traverse des zones naturelles sensibles, dont certaines sont placées sous la protection du Conservatoire du littoral. À ce titre, il est formellement demandé à

chaque coureur de respecter la faune et la flore locales, de rester sur les sentiers balisés, et de ne pas perturber les milieux traversés.

Pour garantir le bon déroulement de la course et limiter l'impact sur la nature, un balisage clair et régulier est mis en place sur l'ensemble du parcours. Il est donc impératif de suivre les marquages sans s'en écarter. Toute sortie volontaire du tracé officiel pourra entraîner une disqualification.

Tout comportement nuisible à l'environnement (jet de déchets, dégradation volontaire, non-respect du balisage, etc.) entraînera une exclusion immédiate de la course.

Cet événement vise à promouvoir la pratique sportive en milieu naturel. Le respect de cet environnement unique est donc une condition essentielle à la participation.

## **Article 15. Données personnelles**

Les données collectées lors de l'inscription sont nécessaires à l'organisation de la course. Conformément à la loi Informatique et Libertés, chaque participant peut accéder, rectifier ou s'opposer à l'utilisation de ses données en contactant : [contact@trail-de-ramatuelle.fr](mailto:contact@trail-de-ramatuelle.fr)

## **Article 16. Cas de force majeure**

En cas d'annulation imposée par une décision administrative, des conditions météorologiques extrêmes, un événement sanitaire, sécuritaire ou tout autre cas de force majeure indépendant de la volonté de l'organisation, la manifestation pourra être interrompue ou annulée à tout moment.

Les participants seront informés par tous les moyens disponibles (Site web, réseaux sociaux, annonces sur site). Ils devront alors suivre rigoureusement les instructions fournies par l'organisation.

Tout refus de se conformer à ces consignes dégagera automatiquement l'organisateur de toute responsabilité. Aucun remboursement ou compensation financière ne pourra être réclamé par les participants dans ce cadre.

## **Article 17. Modification du présent règlement**

L'organisateur se réserve la possibilité d'apporter au présent règlement toute modification rendue nécessaire en raison des contraintes sanitaires à respecter au moment de la course. Le participant s'engage par avance à respecter toutes les mesures imposées à ce titre.